

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Guide des aidants de l'Essonne



Vous aidez un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie du fait d'une maladie ou de l'avancée en âge ?
Des professionnels sont à votre écoute 7J/7, de 8^h à 22^h :

0 805 38 14 14

Service & appel
gratuits

essonne.fr

Le Schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 traduit l'ambition du Département de l'Essonne de s'inscrire pleinement dans sa volonté de répondre aux nouveaux défis posés par les politiques publiques nationales en direction des publics en perte d'autonomie.

Son action relative aux solidarités et à la lutte contre l'isolement, implique naturellement le développement du soutien, de l'écoute, et de l'accompagnement des aidants. Pour mettre en œuvre, ensemble, des dispositifs visant à améliorer les conditions de vie des aidants de l'Essonne, un diagnostic de territoire a été réalisé.

5 actions majeures découlent de ce diagnostic :

- ▶ renforcer le repérage des aidants,
- ▶ améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre,
- ▶ développer des solutions adaptées aux jeunes aidants,
- ▶ développer des solutions adaptées aux besoins des aidants actifs,
- ▶ faire évoluer et renforcer l'offre.

Des actions vont être mises en œuvre rapidement avec, dans un premier temps, un numéro unique départemental à destination des aidants **0 805 38 14 14**. En lien avec plus de 1 000 partenaires essonniers, ce numéro est porté par l'association «Espace Singulier» pour répondre à l'ensemble des questions qui intéressent ce public.



François Durovray
Président du Département
de l'Essonne



Marie-Claire Chambaret
Vice-présidente déléguée
aux seniors et aux personnes
handicapées



30% des aidés
sont des personnes âgées

dont **1/3** sont
des personnes vieillissantes
en situation de handicap

Être aidant, qu'est-ce que c'est ?

Ce terme désigne toute personne qui accompagne à titre non professionnel, quotidiennement ou ponctuellement, une personne de son entourage (conjoint, enfant, parent, ami, voisin...) en situation de dépendance ; c'est-à-dire ayant besoin d'être aidée pour les actes essentiels de la vie quotidienne ou d'une surveillance régulière : personnes en situation de handicap, malades ou âgées.

Quelles sont les 3 catégories d'aidants ?

► Les jeunes aidants

Âgés de moins de 25 ans, ces enfants, adolescents ou jeunes adultes apportent une aide régulière à un proche tout en suivant leur scolarité, leurs études ou leur formation.

► Les aidants actifs

Ces aidants consacrent leur temps libre et leurs congés à un proche dépendant ; ils sont parfois contraints d'arrêter de travailler pour s'occuper de la personne aidée.

► Les aidants retraités

Âgés de plus de 62 ans, ces conjoints, parents, enfants ou entourage accompagnent régulièrement une personne dépendante.



40% des aidés sont des personnes en situation de handicap

Vous êtes jeune aidant

Un jeune aidant est un enfant, adolescent, ou jeune adulte de moins de 25 ans qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. Cette aide régulière peut être prodiguée de manière permanente ou non, et prendre plusieurs formes : soutien psychologique, accompagnement dans les trajets, démarches administratives, activités domestiques, coordination des intervenants, vigilance permanente, aide à la fratrie et soin.



Une majorité d'entre vous ne se reconnaît pas comme aidant :

61% apportent un soutien moral (écoute, soutien psychologique),
51% gèrent certains travaux ménagers (courses, ménage),
20% effectuent des gestes qui s'apparentent à des soins de la personne (toilette, habillage, douche).

Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer ?

- ◆ Dans votre établissement scolaire : retards, absences, difficultés scolaires, risques de décrochage,
- ◆ dans votre vie sociale : isolement, gêne, stigmatisation,
- ◆ dans votre santé : épuisement, douleurs somatiques, anxiété, sentiment d'être dépassé.

Quelles aides pouvons-nous vous apporter ?

- ◆ Interventions en relais, notamment en cas de besoins ou d'imprévu,
- ◆ échanges avec d'autres jeunes aidants,
- ◆ solutions de répit et séjours de vacances,
- ◆ sensibilisation des professionnels de l'éducation et de la santé,
- ◆ aides éducatives et matérielles,
- ◆ aide aux devoirs,
- ◆ aide au ménage,
- ◆ écoute d'un professionnel.

Le Département met en place un numéro unique à destinations des aidants :

0 805 38 14 14 Service & appel gratuits

Il y a toujours des solutions, ne restez pas seul face à ces situations.

+ d'infos sur mesdemarches.essonne.fr



Vous êtes aidant actif

Endosser le rôle d'aidant n'est pas sans risque pour l'intégrité de la personne. Les aidants actifs sont d'autant plus soumis à ce risque que l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle peut être fragilisé. Soit ils exercent une activité professionnelle en consacrant temps libre et congés spécifiques à un proche, soit ils sont contraints de renoncer à une activité professionnelle pour s'occuper de leur proche.

Vous êtes :

**pour 94% âgés de 26 à 62 ans,
pour 55% avec des aidés vivant à votre domicile,
pour 50% des parents des aidés.**

Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer ?

- ◆ Conciliation entre les temps consacrés à votre proche et à votre activité professionnelle,
- ◆ manque de temps pour du répit,
- ◆ méconnaissance des accès aux droits et aux aides financières,
- ◆ manque d'accompagnement et de coordination des aides,
- ◆ défaut d'accès aux soins,
- ◆ lien social rare ou inexistant,
- ◆ peine à conserver un emploi ou à y accéder.

Quelles aides pouvons-nous vous apporter ?

- ◆ Clarification de vos démarches administratives,
- ◆ informations concernant les places disponibles en structure d'accueil,
- ◆ prise en charge de votre proche en cas de situation d'urgence (telle qu'une hospitalisation),
- ◆ interventions en relai pour s'occuper de votre proche en cas de besoin ou d'imprévu, de manière occasionnelle, ou de façon régulière notamment pour les actes de la vie quotidienne,
- ◆ information sur les dispositifs existants : aides financières et matérielles, droits sociaux, services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- ◆ soutien psychologique,
- ◆ espaces d'échanges avec d'autres aidants actifs,
- ◆ temps de répit.

Vous êtes aidant retraité

Conjoints, parents, enfants ou entourage accompagnent régulièrement un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie du fait d'une maladie ou de l'avancée en âge.

Vous êtes :

**pour 66% âgés entre 63 et 75 ans,
une majorité de femmes.**

Quelles difficultés pouvez-vous rencontrer ?

- ◆ Manque de temps pour du répit,
- ◆ méconnaissance des accès aux droits et aux aides financières,
- ◆ manque d'accompagnement et de coordination des aides,
- ◆ défaut d'accès aux soins,
- ◆ lien social rare ou inexistant.

Quelles aides pouvons-nous vous apporter ?

- ◆ Clarification de vos démarches administratives,
- ◆ informations concernant les places disponibles en structure d'accueil,
- ◆ prise en charge de votre proche en cas de situation d'urgence (telle qu'une hospitalisation),
- ◆ interventions en relai pour s'occuper de votre proche en cas de besoin ou d'imprévu, de manière occasionnelle, ou de façon régulière notamment pour les actes de la vie quotidienne,
- ◆ information sur les dispositifs existants : aides financières et matérielles, droits sociaux, services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- ◆ soutien psychologique,
- ◆ espaces d'échanges avec d'autres aidants retraités,
- ◆ temps de répit.



Le Département met en place un numéro unique à destinations des aidants :

0 805 38 14 14 Service & appel gratuits

Il y a toujours des solutions,
ne restez pas seul face à ces situations.

+ d'infos sur mesdemarches.essonne.fr

Le Département met en place un numéro unique à destinations des aidants :

0 805 38 14 14 Service & appel gratuits

Il y a toujours des solutions,
ne restez pas seul face à ces situations.

+ d'infos sur mesdemarches.essonne.fr



— TERRE D'AVENIRS —

Conseil départemental de l'Essonne
Direction de l'autonomie
Boulevard de France
Évry-Courcouronnes
91012 Évry Cedex
01 60 91 91 91

